



Vente de biens après prononcé d'un divorce

Par **roberto**, le **23/03/2008** à **11:44**

Bonjour,

Mon divorce est prononcé aux torts partagés depuis Novembre 2006. Nous avons en commun une maison que mon ex-femme habite actuellement. Je viens de recevoir une proposition de sa part via un notaire pour le rachat de sa part. La proposition me semble faible sur l'estimation du prix. D'autre part, sous prétexte d'avoir payé le prêt pendant la période de non conciliation, elle déduit une somme importante sur la moitié devant me revenir sans tenir compte de son occupation à titre gratuit.

Mes questions :

A qui s'adresser pour une conciliation ?

Puis-je imposer la vente de la maison à partir du moment où je considère le montant trop faible ?

Comment accélérer le processus ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **14:13**

Le règlement financier d'un divorce est toujours délicat dès lors que l'on règle d'autres litiges, affectifs à l'occasion

consultez un avocat qui pourra, n'étant pas impliqué dans l'affectif, essayer de régler les autres questions

Dubus